

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

Délibération n° :

DL19/2023

Objet : CREATION D'UN
EMPLOI PERMANENT
D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2EME
CLASSE

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS) représenté par M ESCANDE (suppléant CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire - CPS)
- M. LARDIERE (titulaire - CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS).
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

Mme BERCHON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M CARRE (titulaire - CPS) ;
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) : présent du point 17 au point 21 ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme Dumas (titulaire CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS), M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme LUCAS (suppléante - CPS) : présente du point 1 au point 9

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 29/03/2023

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 24

Délibération n°DL19/2023
**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME
CLASSE**

Le comité syndical,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de recrutement d'un(e) chargé(e) de sensibilisation à la prévention des déchets et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité. :

Décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour effectuer les fonctions de chargé(e) de sensibilisation à la prévention des déchets à temps complet,

- en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique susvisé,
- sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, dans le respect des dispositions réglementaires,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé de mettre en œuvre et d'animer les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIOM,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Approuve le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires qui tient compte de la modification liée à la création du poste à temps complet de chargé(e) de sensibilisation à la prévention des déchets sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 AVR. 2023**

Affichée le : **21 AVR. 2023**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL19_2023
Date de la décision:	2023-04-06 00:00:00+02
Objet:	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230406-DL19_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1150
nom original: Annexe DL 19 tableau des effectifs.pdf	application/pdf	52469
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	52469
nom original: DL 19 2023.pdf	application/pdf	499801
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	499801
nom original: Note présentation DL 19 2023.pdf	application/pdf	65219
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	65219

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2023 à 11h11min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2023 à 11h15min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2023 à 11h15min24s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 avril 2023 à 11h20min38s	Recu par le MIAT le 2023-04-21

